

## L'équipe

L'équipe pluridisciplinaire de l'UHR, formée et volontaire, se base sur une approche en Humanitude des personnes malades. Elle est aussi présente pour écouter et soutenir les familles.

## Nos interlocuteurs

L'ensemble de nos partenaires du secteur médicosocial et sanitaire du département.

## TARIFS

- + Prix de journée 2018 : 63,03 €
- + Forfait dépendance 2018 : 5,49 € \*

Soit un coût total de 68.52 € / jour

Possibilité d'aides financières : aide au logement, aide sociale à l'hébergement, assurance dépendance.

Le service administratif est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Pour les prestations facultatives (blanchissage, coiffeur, téléphone...) voir tarification annexe.

*\*tarif valable pour les résidents de Dordogne, pour les autres départements, renseignez vous auprès de nos services administratifs.*

## NOUS CONTACTER

Mail : [lamadeleine.mr@wanadoo.fr](mailto:lamadeleine.mr@wanadoo.fr)

Téléphone : 05.53.63.64.00

Fax : 05.53.63.64.89

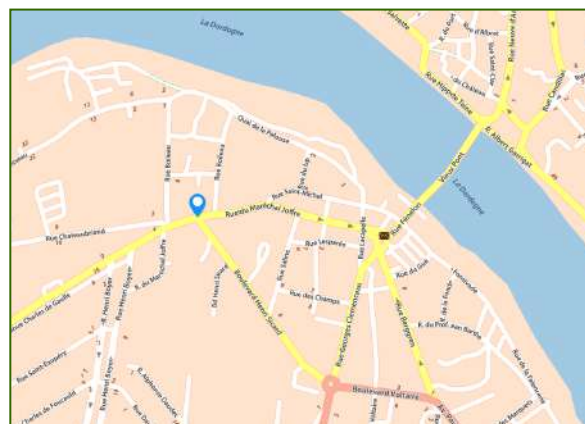
Adresse : 40 Rue du Maréchal JOFFRE

BP 704

24100 BERGERAC

Web: [www.ehpadlamadeleine.fr](http://www.ehpadlamadeleine.fr)

## NOUS TROUVER



# EHPAD La Madeleine



## Unité d'Hébergement Renforcée

« La liberté de vivre en toute sécurité »



AG2R LA MONDIALE



40 Rue du Maréchal Joffre, 24100 Bergerac  
Téléphone : 05.53.63.64.00 Fax : 05.53.63.64.89

# Unité d'Hébergement Renforcée



## Pourquoi?

L'UHR est née de la volonté de répondre aux besoins identifiés par les partenaires du réseau local et s'inscrit dans les orientations du schéma départemental.

Les symptômes psycho-comportementaux sévères ne permettent pas l'accueil de ces personnes dans une unité d'hébergement classique ou leur maintien à domicile. Il est, par conséquent, nécessaire de leur proposer une prise en soin adaptée et très personnalisée dans un environnement conçu spécialement pour leur sécurité et pour répondre à leurs besoins particuliers.

L'U.H.R de la Madeleine est un lieu d'hébergement séquentiel (l'admission et la sortie dépendent de critères médicaux).

En effet, la maladie neurodégénérative doit être diagnostiquée avant l'admission qui est également soumise à une évaluation médicale et comportementale.

La prise en soin quotidienne au sein de l'UHR vise à apaiser les troubles du comportement en proposant des prises en soins non médicamenteuses afin de permettre si possible le retour du résident dans son lieu d'origine (domicile, EHPAD, Unité sécurisée en EHPAD) ou dans un nouveau lieu d'hébergement adapté.

## Pour qui?

L'Unité d'Hébergement Renforcée de La Madeleine accueille 14 personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée compliquée de troubles sévères du comportement.

## Objectifs

- ◇ Modérer les troubles du comportement et éviter les décompensations
- ◇ Permettre une meilleure qualité de vie
- ◇ Permettre une réorientation dans des conditions optimales

## Votre accueil

Les résidents sont accueillis dans des locaux spécifiques, sécurisés et adaptés, spécialement conçus pour permettre la déambulation.

Chacun est accueilli dans une grande chambre individuelle. Plusieurs salles d'activités, un jardin, un patio sécurisé, un espace de balnéothérapie, une salle à manger spacieuse et conviviale ouverte sur l'extérieur permettent aux résidents d'évoluer dans une ambiance apaisante et favoriser la communication.

Au quotidien, la démarche d'accompagnement par l'équipe pluridisciplinaire de l'UHR met l'accent sur les soins relationnels, sur la participation de la personne et sur le maintien de son autonomie.

La prise en soin est diversifiée et personnalisée.

## En pratique

La journée et la nuit sont adaptées au rythme de vie du résident, dans le respect de ses habitudes (lors des repas, des toilettes...).

De multiples activités thérapeutiques sont proposées quotidiennement et visent à l'apaisement, à l'expression et au maintien des capacités des résidents.

## Admission

L'admission est une démarche qui consiste à élaborer un projet de vie entre la personne, sa famille ou ses proches et l'équipe soignante, après avis du médecin coordonnateur.

Pour retirer les dossiers d'admission et pour tout renseignement complémentaire, demandez le médecin coordonnateur de l'EHPAD ou contactez l'accueil au 05.53.63.64.00.

L'admission définitive ne pourra se faire qu'après validation par le médecin coordonnateur.

## Sortie

Le résident est déclaré sortant par le médecin coordonnateur dès lors que les critères d'accueil ne sont plus satisfaits:

- lorsque les troubles du comportement, vérifiés par les échelles de mesures, se sont améliorés et stabilisés pendant une période d'au moins 3 mois

- lorsque son état ne lui permet plus de se déplacer et ne justifie plus d'un placement en milieu fermé.